



SPP et PATS SDIS du RHONE

Lyon, le 5 mai 2011

Réunion 5 mai 2011 - Semaine 4 jours

Par courrier du 28 avril 2011, nous avons demandé au Directeur de nous recevoir pour lui donner de nouveaux arguments, en faveur du régime de travail de la semaine à 4 jours, avant qu'il valide ou non le choix demandé par les agents. Nous avons été reçus le jeudi 5 mai à 16 h 30 par le DDSIS, le DDA et le DRH.

En préambule nous avons rappelé les arguments déjà avancés lors des années précédentes :

- Pouvoir d'achat amélioré par gains de trajets, de garde d'enfants, dans un contexte où aucune revalorisation du point d'indice n'est prévu en 2011 et 2012, par le gouvernement.
- Simplification de la gestion : Régularité des « RTT » (1 jour fixe/semaine), moins de « C » à poser (28 contre 34)
- Une qualité de vie améliorée avec une meilleure récupération (4 jours de travail sur 5) pour l'agent, avec probablement moins d'absentéisme puisque les agents « seront mieux » dans leur travail.
- L'augmentation de l'amplitude de la journée permet un meilleur accueil du public.

Nous avons développé de nouveaux arguments, pour tenter de convaincre le DDSIS d'ouvrir ce régime de travail à plus d'agents (actuellement un dizaine d'agents en bénéficiant) :

- Le centre Logistique, mais aussi d'autres casernements subissent ou vont subir d'importants travaux qui vont occasionner une dégradation des conditions de travail pendant cette période. La possibilité de travailler quatre jours sur cinq permettrait de faire diminuer les contraintes sur les agents.
- De nombreux PATS sont également sapeurs pompiers volontaires et souhaitent avoir plus de disponibilité sur leur commune, pour améliorer la couverture opérationnelle.
- L'attribution du régime de travail de la semaine de quatre jours entraînerait très certainement une diminution du temps partiel, ce qui représenterait une économie pour le SDIS (80 % de temps de travail payé 86 %, sans compter la prise en charge par le SDIS pour le temps partiel de droit).
- De même, le nombre de tickets restaurant passerait de 201 à 178, soit des économies pour le SDIS.

Nous avons ajouté que, dans un passé récent, ce régime de travail était non limité au GLOG. Et qu'il avait été supprimé, selon la hiérarchie, par manque d'encadrement (aucun agent de maîtrise n'avait choisi ce régime). Actuellement, ce ne serait plus le cas d'après le tout récent sondage qui a été fait au centre Logistique. De plus, il y a beaucoup plus d'agents de maîtrise qu'à l'époque.

Nous avons proposé au DDSIS de faire un essai pendant un an, pour expérimenter cette possibilité en effectuant au besoin des points de situation intermédiaires.

Position du Directeur :

- Il n'est pas dans une logique de généralisation du régime de travail de la semaine de quatre jours.
- Il pense que le SDIS n'assurerait pas la même prestation et qu'il serait trop destructurant.
- Il n'a toutefois pas donné plus de précisions ni réfuté le fait qu'un agent produira autant de travail en effectuant 178 journées de 9 heures que 201 de 8 heures.
- Il dit vouloir attendre le retour des choix des agents et ne s'est engagé sur rien, y compris pour un essai.

Nous conseillons à tous les agents qui souhaitent effectuer ce régime, de le demander en le motivant.

Le secrétaire général
P/o Guy FROMENT